COMMUNE de HUISSEAU-SUR-MAUVES 45130

Bulletin municipal

Au fil des Mauves

Huisseau-sur-Mauves entre Beauce & Val de Loire

N° 174

Juillet 2020

- Edito 2
- Vie municipale 3
- Vie sociale 4
- Vie scolaire 6
- Vie associative 7
- Focus 11
- Infos diverses 12

La nouvelle équipe municipale

LE MAIRE

Jean-Pierre BOTHEREAU

LES ADJOINTS

Hervé FAGOT

Véronique HAMEAU

Jean-Paul ROUSSARIE

LES CONSEILLERS DELEGUES

Philippe de ROBIEN

Régis SENEE

Amélie TOTTEREAU-RETIF

LES CONSEILLERS

Michelle GAY

Véronique CARO

Anne-Marie DE MIRANDA

Nadège L'HELGOUALC'H

Sylvie PAIN

Christophe LA PORTA

Alain PUYRENIER

Aurélien RIVIERRE

Amélie SAIPHOU

Guy GOUACHE

Elodie PERROCHON

François SOUCHET

Résultats des élections municipales commune de Huisseau sur Mauves Dimanche 15 Mars 2020

	Bureau N° 1	Bureau N° 2	Totaux	%
Inscrits	630	606	1 236	
Votants	240	253	493	39,89%
Nuls	12	15	27	5,48%
Blancs	13	13	26	5,27%
Suffrages Exprimés	215	225	440	89,25%
Liste Toujours ensemble pour Huisseau	215	225	440	89,25%

N° 174
Juillet 2020

→ Edito **du Maire**

Je vous remercie de nous avoir reconduits pour un second mandat en nous renouvelant votre confiance. Bien que cette élection se soit déroulée dans des circonstances particulières, nous avons réuni une équipe de femmes et d'hommes désireux de s'investir pour notre commune et ses habitants.

→ Le conseil municipal s'est réuni le 26 mai 2020 pour l'élection du maire et des adjoints ainsi que la constitution des différentes commissions.
Nous sommes donc prêts avec les moyens dont nous disposons, pour une gestion rigoureuse et efficace des deniers de la commune.

→ Nous avons connu une situation assez rare à Huisseau où une seule liste s'est présentée à vos suffrages. Ceci est valorisant pour l'équipe sortante car c'est la reconnaissance d'un bon travail. Néanmoins, le risque d'une seule liste est de se contenter de débattre en interne, sans confrontation d'idées et de propositions. Heureusement, l'équipe municipale constituée permet de véritables débats, en empêchant « l'entre soi » que nous pouvons parfois constater dans certaines de nos instances dirigeantes.

→ Nous avons eu à gérer la crise sanitaire notamment à travers la rentrée des classes, qui a pu se réaliser sans problème grâce à des protocoles très stricts et l'engagement des enseignants et du personnel du SIRIS. Nous avons à Huisseau la chance d'avoir des classes avec de belles-surfaces et des bâtiments annexes qui ont été mis à disposition des enfants. De plus, l'installation des différents systèmes modernes d'aération lors de la rénovation thermique des bâtiments communaux nous a bien aidés. Merci à tous ceux qui se sont impliqués.

→ L'implication a été très forte pour respecter les différents protocoles, il est **vraiment** regrettable que l'annonce du Président de la République du 14 juin remette en cause tout le travail effectué pour 15 jours d'école avant les vacances. Certaines décisions politiques sont quelquefois peu compréhensibles...

→ Ce printemps a été très propice au développement de la végétation : avec les nouvelles normes environnementales, les produits chimiques ont été bannis, la planète et la santé humaine en sont bénéficiaires. Le moment est venu d'adhérer à ces nouvelles mesures en participant selon ses moyens : (désherbage devant chez soi, les services techniques ne pourront pas tout assumer, il faudra accepter de voir des herbes etc...).
La nature reprend ses droits.

Que notre commune continue d'être dynamique et accueillante tout en conservant son agréable cadre de vie, c'est le souhait de ce début de mandat.

Et maintenant au travail !

Votre Maire

Jean-Pierre Bothereau

Les comptes rendus → de votre Conseil municipal

sont consultables en mairie sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de notre Commune où sera indiqué également la date du prochain conseil municipal.

Rendez-vous à l'adresse :
www.huisseausurmauves.fr

→ Les comptes rendus des Conseils Communautaires

sont consultables sur le site Internet :
www.huisseausurmauves.fr

Travaux : implantation d'un ralentisseur rue des caillots de la municipalité

Un ralentisseur a été implanté, à l'entrée de la rue des caillots côté Chaingy. Ce qui permettra la limitation de vitesse obligatoire (30 puis 50 km/h) D'autre part, un aménagement a été réalisé pour une desserte pour les bus scolaires.

Cet arrêt sera complété par un abri bus et range-vélos afin de permettre aux enfants d'être protégés des intempéries et d'être en sécurité lors de la montée et de la descente des cars scolaires. Automobilistes, pensez à eux !

HUISSEAU SUR MAUVES

SAMEDI

26 septembre 2020

Salle des fêtes

BELOTE

Ouverture des portes à 13H30

BUVETTE

Organisé par le Comité Des Fêtes

Commémoration du 8 Mai 1945

La commémoration du 8 Mai, a honoré ses combattants dans un contexte particulier : seuls 4 personnes (élus) étaient autorisées à participer à ce devoir de mémoire. **Notre maire, Jean Pierre BOTHEREAU a rappelé dans son discours le sacrifice de tous ces soldats pour la paix et la liberté.**

Incivilité et Savoir Vivre

Il y a des personnes qui ne respectent rien : ni la nature, ni le travail des autres. Cela semble pourtant naturel de ne rien jeter au bord des routes ou des trottoirs et de ne pas laisser des vêtements à même le sol ou même d'éparpiller ceux-ci.

Et pourtant, il suffit de regarder ces trois photos pour comprendre les incivilités pratiquées au quotidien dans notre village...

D'autre part, il est important de respecter son voisinage en évitant de tondre ou d'utiliser d'autres machines l'après midi des dimanche et jours fériés.

Respect et Savoir Vivre pour mieux vivre ensemble !!!

→ Vêtements destinés au recyclage

→ Un des tilleuls place du Vivier retrouvé cassé un matin

→ Bulletins de jeux trouvés sur le trottoir à la porte du cimetière

Distribution des masques à la population

Comme annoncé, le conseil départemental a doté la population de masques réutilisables (50 lavages).

Ces masques en tissu sont homologués AFNOR (Masque lavé et traité avec un désinfectant virucide) prêt à l'emploi. Ne pas jeter les masques par terre ou sur la voie publique.

Chaque foyer (750 pour Huisseau) a eu un papier dans sa boîte aux lettres pour venir les chercher à l'agence postale communale.

Chaque habitant de plus de 11 ans ayant droit à un masque. La mairie a organisé la distribution à partir du Mardi 19 Mai devant et dans l'agence.

Il a été distribué 1159 masques pour 490 foyers habitant sur la commune de Huisseau (relevé du samedi 13 Juin).

Merci aux couturières de notre commune qui ont confectionné des masques en tissu et les ont proposé aux habitants via l'agence postale commu[illegible]e en attendant cette distribution.

Merci aux élus pour avoir tenu ces permanences.

Continuez à vous protéger et protégez-les autres

Règles de bon voisinage

Entre voisins, restons courtois ! Ne faisons pas à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fasse ! Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous :

Stop aux bruits inutiles

Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et est également un élément perturbateur de la tranquillité publique. Il est l'une des préoccupations majeures de la vie quotidienne.

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) **ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour** (tapage diurne) **comme de nuit** (tapage nocturne). Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, des jeux bruyants, des cris des hurlements répétés, la TV ou de la musique forte ... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Il est couramment admis que les appareils bruyants outils de bricolage (perceuse raboteuse scie) ou de jardinage (tondeuse à moteur motoculteur...) puissent être acceptable de 9h à 12h et de 14h à 19h du lundi au samedi ainsi que le dimanche matin et les jours fériés de 10h à 12h. Durant les dimanches et jours fériés, il faut rester mesuré dans le bruit qui est produit. De même les bruits entre 22 heures et 7 heures du matin considérés comme du tapage nocturne sont proscrits.

Les bruits de tapage nocturne et en cas de récidive pour les tapages diurnes portants atteinte à la tranquillité du voisinage peuvent être punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe (jusqu'à 450 € *Article R623-2 du code pénal*).

Au jardin aussi il y a des règles

Il est **interdit de brûler tout déchet à l'air libre** ou à l'aide d'incinérateur individuel. Les déchets végétaux de jardinage doivent être déposés par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Protection-contre-les-risques-et-gestion-des-crises/Reglementation-des-brulages-a-l-air-libre-des-dechets-verts-et-des-feux-de-plein-air

Sur les routes ! Aux boues

En cette période d'irrigation **la présence de boue sur la chaussée la rend glissante et fait courir un risque aux usagers de la route**. Les chambres d'agriculture du Centre val de Loire recommande aux agriculteurs d'éviter les dépôts de boue de signaler leur présence sur la chaussée et de les enlever lorsqu'elles présentent un risque pour la circulation.

Je vérifie - Je signale - Je nettoie.
La propreté des routes, c'est l'affaire de tous !

CF Brochure : bouechaussée centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr

Bien vivre avec les animaux Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de **ramasser les déjections que leurs animaux** pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention par timbre amende de 3e classe.

Sur les routes ! Aux plantations qui empiètent

Avec le soleil et la pluie les branches des haies des arbres et des arbustes situés en bord des rues et des routes peuvent empiéter sur la voie publique, cacher la signalisation routière et rendre la circulation dangereuse.

Si votre terrain borde le domaine public. Attention à ne pas laisser déborder la végétation sur les trottoirs et la voie publique. Il vous appartient de couper ou faire couper les branches de votre propriété qui empiètent sur la voie publique et peuvent faire courir un risque pour les usagers de la route.

Respect des lieux publics de la nature et de la propriété d'autrui

Il est **interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des mégots et des détritus**, sur tout ou partie de la voie publique et sur la propriété d'autrui, (trottoirs, bords de routes, fossés, jardins, champs, chemins...). Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets est rigoureusement interdit comme de rouler dans les champs des agriculteurs.

Respectez les autres,
c'est se respecter !

SIRIS (Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire)

Communes adhérentes : Baccon, Coulmiers, Huisseau-sur-Mauves, Rozières-en-Beauce

RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

Ecole maternelle

lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h45 à 11h45 - 13h30 à 16h30

Ecoles élémentaires de BACCON, COULMIERS et HUISSEAU

Baccon/Coulmiers : lundi mardi jeudi vendredi 8h55 à 11h55 13h35 à 16h35
Huisseau : lundi mardi jeudi vendredi 8h50 à 11h50 13h40 à 16h40
L'accueil est effectué par les enseignants dans chaque école 10 mn avant l'entrée en cours.

Organisation Administrative

Mme DORET Murielle, Secrétaire du SIRIS, est à votre disposition :
A la Mairie de HUISSEAU SUR MAUVES
(bureau au 1er étage)
Tél. 02-38-80-77-02 - siris2@wanadoo.fr

ECOLE MATERNELLE
Tél : 02-38-80-75-94
Mail : ecm-huisseau-sur-mauves@ac-orleans-tours.fr

ECOLE ELEMENTAIRE DE HUISSEAU
Tél : 02-38-80-70-70
Mail : ec-huisseau-sur-mauves@ac-orleans-tours.fr

ECOLE ELEMENTAIRE DE COULMIERS
Tél : 02-38-74-28-81
Mail : ec-coulmiers@ac-orleans-tours.fr

ECOLE ELEMENTAIRE DE BACCON
Tél : 02-38-80-78-00
Mail : ec-baccon@ac-orleans-tours.fr

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire des enseignants : Lundi 31 août 2020
Rentrée scolaire des élèves : Mardi 1er septembre 2020
8h45 pour les maternelles* - 8h50 pour les élémentaires
**Pour les Petites Sections, la rentrée se fera à partir de 10h00*

✓ **TOUSSAINT**
Fin des cours : vendredi 16 octobre 2020
Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020

✓ **NOEL**
Fin des cours : vendredi 18 décembre 2020
Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021

✓ **VACANCES D'HIVER (ZONE B)**
Fin des cours : vendredi 20 février 2020
Reprise des cours : lundi 8 mars 2021

✓ **VACANCES DE PRINTEMPS (ZONE B)**
Fin des cours : vendredi 23 avril 2021
Reprise des cours : Lundi 10 mai 2021

✓ **VACANCES D'ETE**
Fin des cours : Mardi 6 juillet 2021

DÉPART EN RETRAITE DE JOCELYNE PAILLARD

Employée en tant qu'ATSEM à l'école maternelle, Jocelyne prend un repos bien mérité.
Nous lui souhaitons plein de bonnes choses pour cette nouvelle vie qui commence.

Chaque élève de CM2 s'envolant vers la 6ème s'est vu remettre un dictionnaire au cours d'une petite cérémonie le vendredi 26 juin Nous leur souhaitons une bonne réussite avec cet outil précieux en poche.

Vous souhaitant à tous de bonnes vacances, nous espérons vous revoir à la rentrée sans protocole sanitaire

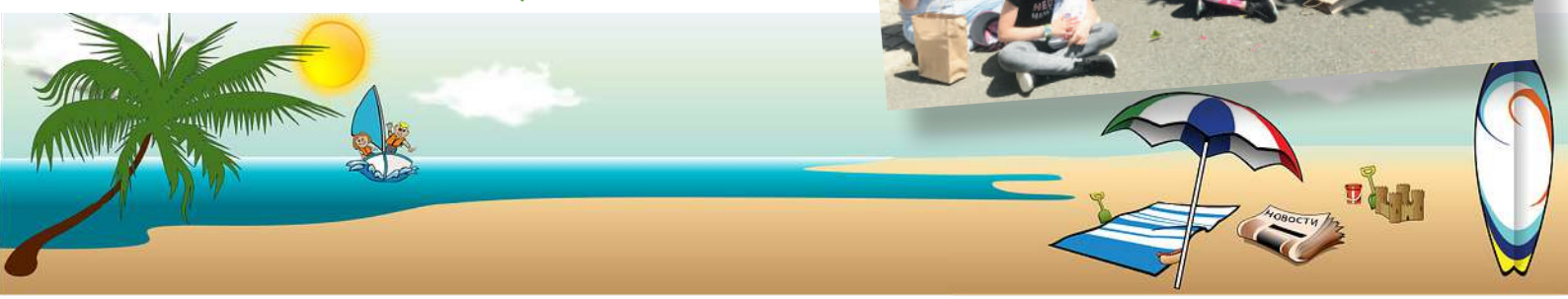

Vie **scolaire**

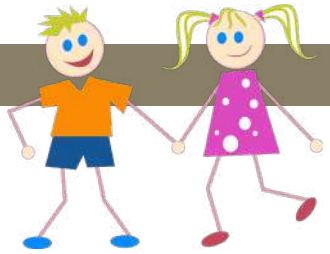

Accueil des mineurs (A.C.M) et Centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H)

INSCRIPTIONS 2020-2021 PERISCOLAIRE (SOIRS ET MERCREDIS) ET EXTRASCOLAIRE (VACANCES) À HUISSEAU

A toutes les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) les soirs après l'école, les mercredis et ou pendant les prochaines vacances scolaires au sein du Centre de Loisirs municipal de Huisseau-sur-Mauves :

- toute inscription se fait par mail à *centredeloisirshuisseau@orange.fr* ou par courrier boite aux lettres de la mairie
- pour tous les enfants qui ont déjà fréquenté le centre de loisirs, un simple mail suffit, en signalant obligatoirement si des modifications sont à apporter au dossier (tél, adresse, prélèvement...)
- pour les nouveaux inscrits, le dossier est à télécharger sur le lien suivant : *https://www.huisseausurmauves.fr/jeunesse* ou à retirer directement en mairie ou auprès de Christophe RAYNAL, le directeur.
- **toute inscription est à rendre pour le lundi 17 août dernier délai.** Si des modifications (ajouts ou suppression de dates, tél, vaccins...) sont à apporter, un simple mail suffit
- Pour une inscription les soirs après l'école, n'oubliez-pas de rappeler sur la feuille d'inscription et ou aux professeures la présence ou non de l'enfant les premiers jours de la rentrée scolaire
- pour tout renseignement, merci de privilégier le mail / Pour tout retard, un sms au 06.24.21.25.66

Contact :
Christophe RAYNAL
directeur du service
ALSH de Huisseau
06.24.21.25.66

HALTE-GARDERIE « Les Petits Petons »

La halte-garderie accueille de nouveau les enfants après ce temps si particulier de confinement et reste ouverte tout juillet ainsi que la 1ère semaine d'août (jusqu'au 7 août inclus). Réouverture le mardi 1er septembre 2020.

En septembre, tous nos enfants nés en 2017 rentreront à l'école.
Nous démarrerons une nouvelle année scolaire avec une petite équipe de bébés.

Il nous reste des places pour de nouvelles inscriptions, pour les enfants âgés de 3 mois à la veille des 6 ans (les enfants scolarisés peuvent tout-à-fait revenir sur la première semaine des petites vacances).

Vous trouverez plus d'informations sur le site de la commune.

Claudine JONEAU
Marie-Pierre COTTET
Tél : 02 38 80 77 39
Mél : haltegarderie-cottet@orange.fr

Vie **associative**

FAMILLES RURALES Huisseau / Coulmiers / Rozieres

Activités programmées :

✓ YOGA
Lundi (sauf vacances scolaires) de 19 à 20 h
120 € l'année
Salle des fêtes - Reprise des cours le 14 septembre 2020
Renseignements : Viviane Cribier 02 38 80 74 05

✓ SOPHROLOGIE
Horaires et tarif à définir - Salle des fêtes
Reprise des cours le 15 septembre 2020
Renseignements : Viviane Cribier 02 38 80 74 05

✓ SCRAPBOOKING/CARTERIE
1 samedi par mois
Salle du Vivier
5 € la séance ou forfait 40 € l'année
Renseignements : Jocelyne Veyer 06 86 69 06 63

✓ PEINTURE SUR PORCELAINE
1 mercredi sur 2de 14 à 17 h à Rozières en Beauce
5 € la séance ou forfait 40 € l'année
Renseignements : Chantal Raison 06 78 36 61 11

L'Echo des Mauves

ORGANISE UN COURS DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

LE MERCREDI DE 10H A 11h
sauf vacances scolaires
A LA SALLE DES FETES de HUISSEAU
avec un professeur diplômé

→ EXERCICES PROPOSES :

Equilibre, Renforcement musculaire, Souplesse, Mobilité articulaire, Respiration, réflexes, étirements

A PARTIR DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020
Certificat médical obligatoire à l'inscription

Tarif 90 € l'année et 20 € l'adhésion
Inscription lors du forum
du vendredi 11 septembre 2020
de 17h30 à 19H30 à la salle des fêtes.

Responsable : Marie-Thérèse A
02 38 80 73 10

Résidence du Parc des Mauves (E.P.H.A.D)

Nous avons dû malheureusement annuler ou reporter beaucoup de spectacles, M.Desjouis espère que pour septembre nous pourrons honorer les manifestations prévues.

- ✓ Du 1er au 30 septembre exposition des *« souvenirs de rentrée des classes des résidents »* ouverte à tous comme toujours, les écoles et le centre aéré seront les bienvenus
- ✓ Le 2 septembre conférence « l'école du XXème siècle » à 15h.
- ✓ Le 15 octobre conférence, concert autour de la fabrication d'un violon à 15h.

Prenez tous soin de vous et à bientôt !

A.P.E.

POUR LA RENTRÉE

La fin d'année scolaire 2019-2020 ne se termine pas comme nous l'avions envisagé suite à la situation sanitaire actuelle.

Nous ne pourrons pas organiser notre kermesse annuelle, ni même vous rencontrer à la réunion de pré-rentrée de l'école maternelle.

Dans le but de vous informer de la vocation et des missions de l'APE, nous vous communiquons quelques informations.

L'APE Val des mômes est ouverte à tous les parents du regroupement scolaire.

L'APE est le lien entre les parents, les enseignants, les mairies et le SIRIS.

Certains membres élus aux élections des représentants des parents d'élèves siègent aux conseils d'école et viellent au bon déroulement de la vie scolaire de nos enfants.

Depuis plusieurs années, l'APE apporte une aide financière aux coopératives scolaires de chaque école, (290 euros par classe) grâce aux fonds récoltés à l'occasion de diverses activités durant l'année : vente de chocolats de Noël, de sapins de Noël, réalisation d'objets personnalisés, fête de l'école.

Cet apport permet de contribuer au financement de diverses sorties organisées par l'équipe enseignante, pourl'achat de matériels.

Vous pouvez aussi visualiser le lien suivant, présentation numérique de l'association.
https://view.genial.ly/5ed81b7c0328130d9fa2575c/interactive-content-ape-val-de-momes-presentation

Nous nous réunisssons
LE VENDREDI 11 SEPTEMBRE A 20H30
(lieux à confirmer) pour notre assemblée générale.

Si vous souhaitez rejoindre notre association, vous êtes les bienvenus.

Grâce à l'implication de ses membres, l'APE est une association dynamique toujours à la recherche d'idées nouvelles et de bonnes volontés. Chacun peut s'investir à la hauteur de ses envies, quelques heures suffisent pour nous aider.

On compte sur vous !

Contact : *ape.valdesmomes@gmail.com*

ASBH Foot

LA SITUATION DES EQUIPES :

- ✓ Pour la première fois de son histoire, l'ASBH (Association Sportive Baccon-Huisseau) l'équipe première accède au championnat Régional 3.
- ✓ L'équipe réserve se maintient au niveau Départemental 3.
- ✓ Une école de foot, encadrée par un éducateur diplômé d'état, compte environ 70 enfants âgés de 5 à 13 ans.

UNE ANNEE TRES PARTICULIERE AVEC DES EMOTIONS PARTAGEES :

- ✓ La crise sanitaire n'aura épargné personne.
- ✓ Un arrêt de toutes les compétitions à la mi-mars ayant entraîné la montée de l'équipe 1ère,
- ✓ Un engagement sans faille des bénévoles grâce à qui le club existe et perdure
- ✓ Une pensée toute particulière pour l'un d'entre eux, Guy (en médaillon sur la photo), parti trop tôt et qui nous manquera à tous.

« Saisissons cette chance et vivons l'instant présent ! »

Nous espérons pouvoir reprendre notre sport très rapidement en suivant les directives gouvernementales....

Nous souhaitons la bienvenue à ceux qui souhaiteraient nous rejoindre :

- ✓ Joueurs à partir de 5 ans (toutes catégories)
- ✓ Educateurs
- ✓ Dirigeants
- ✓ Bénévoles
- ✓ Partenaires financiers

Pour ceux qui le souhaitent, une cagnotte a été créée sur la plate-forme « soutiens ton club » sur laquelle les dons sont possibles (déductibles d'impôts) / Le lien est le suivant : *https://www.soutienstonclub.fr/events/9ikqr94o*

ENCORE BRAVO A TOUS
SURTOUT PRENEZ SOIN DE VOUS

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE N'HESITEZ PAS :

Mme BOUVET Florence (Présidente) 06.31.89.10.81
M. BRANCOURT Jean-Marie (Secrétaire) 06.23.49.52.97

Pêche NOKILL à l'étang municipal

Le CIPAH tient à vous signaler que la pêche est de nouveau autorisée à l'étang municipal. Des tickets à la journée d'une valeur de 5 € sont en vente au bar des Tourelles.

Pour rappel, l'association est composée de bénévoles. Elle a pour but d'entretenir le parcours santé, de rénover le parcours découverte partiellement disparu et d'entretenir l'étang.

L'argent récolté sert à rempoissonner l'étang, réhabiliter les buses d'alimentation en eau et à l'achat de matériel pour assurer l'entretien des parcours.

CÔTÉ PÊCHE

Le nombre de canne est limité à 2 par personne. L'espace de l'étang est NOKILL. Vous devez impérativement remettre le poisson à l'eau.

Vous entendrez très probablement la population de grenouilles, vous prendrez très certainement à la ligne des écrevisses dans une zone de 1 à 4 mètres, merci de ne pas les rejeter à l'eau, Il y a une très importante colonie d'écrevisses, celles-ci sont prédatrices des poissons blancs (gardons, ablettes), elles cisaillent également les nénuphars, il faut réguler cette population afin d'implanter des nénuphars et autres plantes aquatiques pour créer des zones de fraies.

Il existe quelques carnassiers qui sont là pour réguler les populations. Il est interdit de les pêcher.

Vous pourrez prendre des carassins, des carpes, des perches, des gardons, des ablettes. Remettez-les à l'eau. Les ablettes et gardons sont rares du fait de la présence des écrevisses et de nombreuses perches arc en ciel ! à ne pas rejeter à l'eau

Vous pourrez aussi observer des gambusies ; poisson blanc de quelques centimètres, exterminateurs de moustiques.

N'oubliez pas de prendre vos tickets au bar des Tourelles avant de vous rendre à l'étang. Des contrôles réguliers sont effectués par les membres du CIPAH.

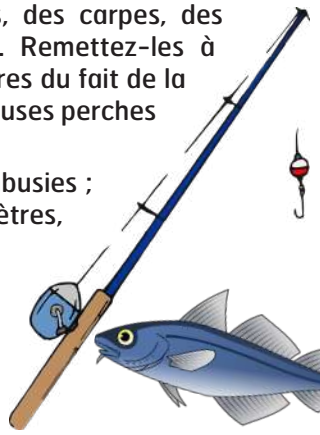

Bonne pêche

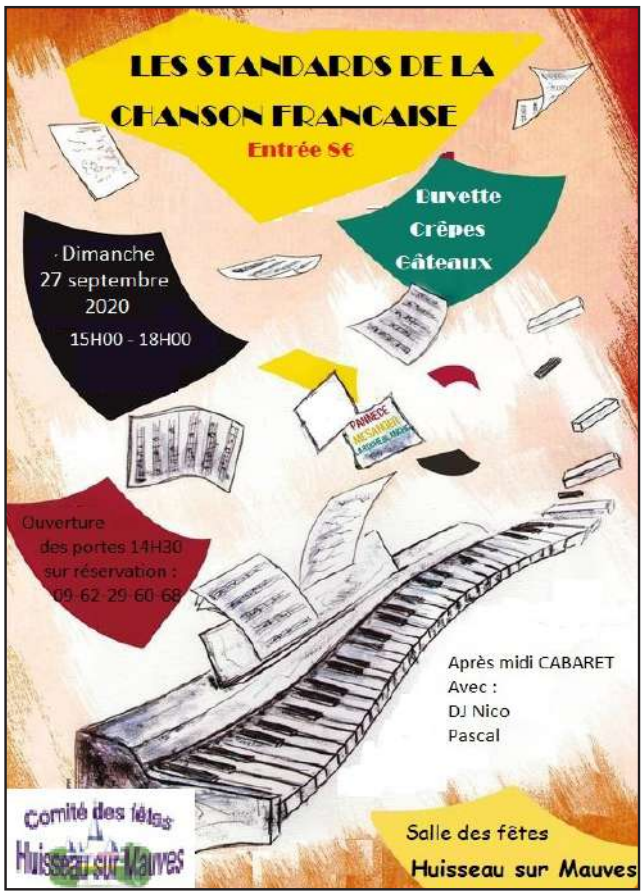

En ces temps perturbés le comité des fêtes reste mobilisé pour maintenir les manifestations prévues à partir de septembre. Elles se dérouleront si la crise sanitaire actuelle nous le permet bien entendu. Restez à l'écoute des informations municipales. UN MESSAGE SUR LE RÉPONDEUR DU TÉLÉPHONE DU COMITÉ DES FÊTES VOUS TIENDRA INFORMÉS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION au 07 67 45 82 48. Une Belote le samedi 26 septembre, réunira les passionnés privés de leur hobby pendant de trop nombreux mois.

Focus

La Fibre à Huisseau !

→ DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR NOTRE COMMUNE

Le département du Loiret après appel d'offre a confié le déploiement du réseau fibre Très Haut Débit du projet Lysséo à une structure filiale de SFR (THD). Huisseau fait partie des 40 premières communes (sur 302) déployées. Vous avez sûrement vu les techniciens tirer des fibres et installer des boitiers sur la commune.

✓ Le réseau de boucles locales optiques comprend un Nœud de Raccordement (NRO) situé à Baule, des Points de mutualisation (PM) dont 3 desservant Huisseau en 3 zones et des Points de Branchement Optique (PBO) pour connecter les habitations. Pour avoir la fibre une fois ces PBO déployés, il faut relier son logement au réseau depuis le boitier PBO le plus proche. **Pour cela il faut souscrire à un abonnement en fibre optique auprès d'un Opérateur commercial** (SFR, Orange, Bouygues, Free ...) qui enverra un technicien sur RDV pour raccorder votre logement entre le boitier (PBO) le plus proche jusqu'à la pièce principale. Ce raccordement de la fibre optique entre le PBO extérieur et le logement peut se faire en aérien, en souterrain ou en aéro-souterrain selon les cas. Cela nécessite des petits travaux pour poser la prise optique dans la pièce principale. Les frais de raccordement sont offerts sur le réseau départemental Lysseo.

✓ On ne peut que recommander à ceux qui réalisent des travaux de rénovation de leur maison de **penser à faire poser des fourreaux pour relier facilement le logement,** si ce n'est pas encore fait.

✓ **Actuellement, notre commune est déployée à 50% et la totalité le sera pour la fin d'année** (contractuellement début février 2021). A partir de juin, un certain nombre de points de branchement (PBO) sont opérationnels et permettent de souscrire une offre commerciale fibre. Les autres le seront en août et s'échelonnerons jusqu'à la fin de l'année. **Pour l'instant seul SFR est opérationnel. ORANGE le sera au plus tard en début d'année 2021, Bouygues et Free, dès qu'ils auront signé la convention d'accès.**

✓ Vous pouvez tester votre éligibilité aux offres fibre optique sur des sites tels que Degrouptest, Ariase ou encore observatoire Francethd. **Si vous êtes éligible, rapprochez vous des fournisseurs d'accès Internet.**

Schéma d'un réseau de Fibre optique à l'abonné (FTTH)

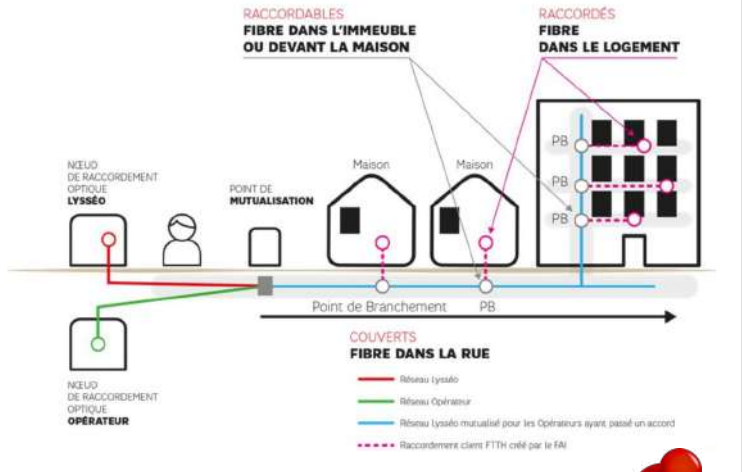

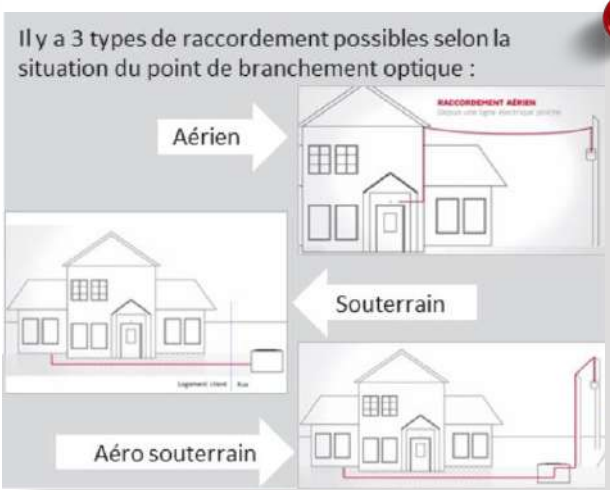

NRO (Nœud de Raccordement Optique)

L'ensemble des fibres optiques desservant les foyers d'une commune sont collectées au local NRO, qui abrite les équipements actifs des opérateurs.

Le NRO est situé à Baule

PM (Point de Mutualisation)

C'est à partir des PM que le réseau Lysséo est mutualisé pour tous les opérateurs qui souhaitent se connecter pour desservir les logements.

PM armoire de rue dessert de 300 à 500 logements

PBO (Point de Branchement Optique)

Les PBO permettent de raccorder de 2 à 10 logements

Ils sont situés dans des chambres Télécom enterrées, sur des poteaux ou dans les parties communes pour les immeubles de 4 logements et plus

Les informations et schémas présentés ici sont issus du projet Lysséo. Vous trouverez toutes les informations et explications les plus complètes sur le site Lysseo. https://www.lysseo.fr/

Infos **diverses**

Les commerçants et producteurs locaux

Les commerçants et producteurs uxellois vous remercient pour votre confiance et sont heureux de vous accueillir dans leurs commerces et lieux de production.

- Boulangerie / Pâtisserie Mme et M. Thierry VILLARD
- Salon de coiffure Le Reflet de Soi : Mme Elisa CORNIERE
- Charcuterie / traiteur* : M. Arnaud ROGER
- Bar tabac jeux presse « Les Tourelles »* : Mme et M. MIGNARD
- Pharmacie des Mauves* : Mme Anaïs DA SILVA
  Fermeture exceptionnelle le lundi 13 juillet 2020.
- Agence Postale communale* : Mme Nicole POMEON
- Farine et Pâtes Production et Vente Moulin Laurentais : Mme Murielle DORET et M. Adrien DORET
- Œufs frais Production et Vente EARL Le Clos des Mauves : M. Grégory GUIARD
- Volailles fermières : Mme Agnès et M. Guillaume PAIN

Changements d'horaires à consulter sur le site de la commune www.huisseausurmauves.fr

FORUM des ASSOCIATIONS

Les bénévoles des associations vous recevront le

Vendredi 11 Sept. de 17h30 à 19h

Afin de vous présenter leurs activités et vous inscrire aux activités proposées.

Construction d'une antenne de réception téléphonique

L'opérateur Orange a implanté une antenne de réception téléphonique sur notre commune (derrière le terrain de foot). Les travaux de construction se sont terminés fin mai, mais il faudra se montrer encore patient pour avoir une bonne réception pour nos téléphones mobiles. Il reste à réaliser les travaux de connexion et de programmation.

Sécheresse 2019/2020

Si votre logement a subi des dégâts, ou si vous constatez l'apparition de fissures suite à la période de sécheresse, n'hésitez pas **à vous faire connaître par courrier en y joignant des photos à l'attention de Monsieur le Maire. Date limite pour déposer les dossiers : 15/10/2020.**

Vie Paroissiale

Messes dominicales à l'église de Huisseau le 4ème samedi de chaque mois à 18h30.

Information : info-messe : **08 92 25 12 12** ou **www.messeinfo.cef.fr**

Etat **Civil**

NAISSANCES		
LE CALVEZ Samuel	02/03/2020	ORLÉANS
ROBLEDO Elio	12/03/2020	ORLÉANS
VERGES Evanora	15/03/2020	SARAN
JALLON Mia	24/03/2020	ORLÉANS
GASSAY EKAMBA Gillys	02/04/2020	ORLÉANS
BARAMBONES Ester	02/04/2020	ORLÉANS
BEDOIN Ezzio	11/04/2020	ORLÉANS
BESNARD Mia	12/05/2020	ORLÉANS
JULIEN Rafaël	21/05/2020	ORLÉANS
TRAVAILLOT Amboise	05/06/2020	SARAN
MARIAGES		
TROUART Clément et de ROBIEN Diane	30/05/2020	
LE MANSEC Thibault et de ROBIEN Sybille	06/06/2020	
DECES		
ROUXEL Jean	02/03/2020	SARAN
ALLÉZY René	04/03/2020	ORLÉANS

INFOS : le prochain Au fil des Mauves paraîtra début octobre

Mairie de Huisseau-sur-Mauves
118 rue du Bois de Deurre - 45130 Huisseau-sur-Mauves
Tél : 02 38 80 73 73 - mairiehuisseau@wanadoo.fr
Horaires et jours d'ouverture du secrétariat :
du lundi au samedi de 9h à 12h

Au Fil des Mauves : N°174 Juillet 2020 - **Dépôt légal :** à parution
Directeur de Publication : Jean Pierre BOTHEREAU
Conception : Florence LUNEAU - Tél. 06 98 38 12 43 - luneau.fp@orange.fr © Pixabay
Commission communication : Philippe de ROBIEN, Hervé FAGOT, Michelle GAY, Guy GOUACHE, Nadège L'HELGOUALC'H, Régis SENEE, François SOUCHET.